



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 11 SEPTEMBRE 2024

---

### **20240911\_B09 - PANAZOL - Rue du Maréchal Joffre - Résidence Le Château - Autorisation de cession et de mise à disposition temporaire d'une partie de la parcelle AI n°230**

---

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 11 septembre 2024 à 17 heures dans les locaux du Sièg, 224 rue François Perrin à Limoges.

#### **Etaient présents :**

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Dominique RENAUDIE Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

#### **Absents excusés :**

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant le projet de Limoges Métropole de réaliser un élargissement de la voirie et de créer du stationnement dans le cadre du projet de travaux d'aménagement de la rue du Maréchal Joffre à Panazol,

Considérant l'emprise concernée, dépendant de la parcelle cadastrée AI n°230, représentant une surface à détacher d'environ 550 m<sup>2</sup>, actuellement à usage d'espaces verts, de cheminement piéton et de voie d'accès au parking de la Résidence,

Considérant le périmètre précis à définir par géomètre à l'issue des études de Limoges Métropole,

Considérant la localisation du terrain en zone UH1 et UH2 au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Panazol,

Considérant la diminution d'entretien des surfaces d'espaces verts à entretenir par Limoges habitat ainsi permise,

Vu la lettre des services du Domaine du 12 août 2024 indiquant que dans la mesure où l'opération s'analyse comme un transfert des charges d'entretien de ladite emprise, la valeur vénale de l'ensemble peut être retenue pour un euro symbolique,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la cession à Limoges Métropole de la partie de la parcelle AI n°230, représentant une surface d'environ 550 m<sup>2</sup>, nécessaire au projet de réaménagement de la rue du Maréchal Joffre ;
- Autorise la cession de cette parcelle à l'euro symbolique ;
- Autorise la signature de la convention de mise à disposition de cette emprise au profit de Limoges Métropole, à titre gratuit, permettant l'occupation temporaire et le démarrage anticipé desdits travaux, dans l'attente de la signature des actes de cession si nécessaire ;
- Autorise la signature de tous actes et documents y afférents.

Formalités de publicité effectuées

le **17 SEP. 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **17 SEP. 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

